

23 mar 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 23 mars 2007

Médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Octroi d'une allocation aux médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Octroi d'une allocation aux médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a décidé d'accorder une allocation aux médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Depuis octobre 2005, 16 médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale sont entrés en service au sein des différents services publics fédéraux. Ils constituent le relais entre les personnes défavorisées et l'administration. Ils les accompagnent sur le plan administratif et constituent une source d'information importante pour les services administratifs dans leur communication envers le public cible. Ainsi, la prestation de services des autorités peut être rendue plus accessible aux personnes vivant en pauvreté. Les médiateurs de terrain ont un contrat de travail à temps plein avec le SPF Intégration sociale, mais ils sont mis en place dans les différents services publics. Ils dans le même temps une formation. En attendant la reconnaissance de cette formation par les Communautés (qui leur permettra d'accéder à un niveau supérieur), le ministre de l'Intégration sociale veut que la contribution importante du travail de ces médiateurs de terrain soit reconnue, notamment financièrement. C'est la raison pour laquelle le Conseil des ministres a décidé de leur accorder une allocation de 1.500 euros sur une base annuelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe